

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
(Document 8 bis)<sup>1</sup>

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical :  
Procédures de travail**

CODE DE L'U.E. (2) : 8210 68 U21 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3) : 803
-------------------------------------	---

**La présente demande émane du réseau :**

<input type="radio"/> (4) Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau (1) : **Stéphane HEUGENS**

Date et signature (1) : **10 octobre 2017**



<sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'unité d'enseignement : reprises en annexe n°1 (1 page)
2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)
3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> transition	<input type="radio"/> qualification

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n°3 (1 page)
5. Programme :
- 5.1. Etudiant repris en annexe n°4 (1 page)
- 5.2. Chargé de cours
6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n°5 (1 page)
7. Chargé(s) de cours : repris en annexe n°6 (1 page)
8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	
Procédures de travail en stérilisation de matériel médico-chirurgical	CT	B	72	
<u>Part d'autonomie</u>		P	18	
Total des périodes			90	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général) repris en annexe n°7 (1 page) (1)

**10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1) :

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relatif au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .....Signature :

**Instructions :**

- (1) A compléter
- (2) Réserve à l'administration
- (3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.
- (4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
- (5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

*Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : procédures de travail*

ANNEXE 1

**FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement, complémentaire et consécutive à celle d'« Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : découverte de la fonction et principes de base », vise à permettre à l'étudiant de concrétiser la fonction d'auxiliaire en stérilisation en vue de participer ainsi à un traitement de qualité du matériel médico-chirurgical en service de stérilisation.

Elle vise à permettre à l'étudiant spécifiquement :

- ◆ l'identification et la prise en charge des dispositifs médicaux qui sont objets de stérilisation ;
- ◆ la familiarisation avec l'organisation du travail en stérilisation.

*Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : procédures de travail*

ANNEXE 2

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**Capacités**

- ◆ Décrire la fonction d'auxiliaire de stérilisation au sein de l'équipe de travail en service de stérilisation ;
- ◆ Situer le service de stérilisation et ses activités au sein de l'organisation générale d'un hôpital ;
- ◆ Citer des procédures, normes et/ou réglementations applicables dans un service de stérilisation, d'expliquer leur mise en application et de se justifier ;
- ◆ Définir et de distinguer les notions d'infection / contamination /asepsie ;
- ◆ Citer et d'expliciter les mesures d'hygiène spécifiques au service de stérilisation ;
- ◆ Distinguer désinfection et stérilisation ;
- ◆ Décrire différents procédés utilisés lors de la stérilisation du matériel médico-chirurgical.

**Titre(s) pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : découverte de la fonction », classée dans l'enseignement secondaire supérieur.

*Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : procédures de travail*

ANNEXE 3

**ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer comment utiliser du matériel utilisé dans les stérilisations en respectant les normes de sécurité et de qualité imposée ;
- ◆ d'énumérer les principaux instruments et matériaux utilisés ;
- ◆ d'expliquer la prise en charge d'un ensemble de matériel médico-chirurgical tout au long du cycle de traitement ;
- ◆ de rédiger un rapport d'observation professionnel des services de stérilisation visités lors des séminaires dans lequel se retrouve :
  - un aspect descriptif du service (architecture, organisation, circuits),
  - un aspect descriptif des étapes de prise en charge du matériel au sein de la stérilisation,
  - un aspect réflexif où l'étudiant identifie les variables par rapport aux enseignements, justifie ces variables et propose des pistes d'amélioration
  - l'extraction d'informations pertinentes d'une base de données de logiciel spécifique à la stérilisation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé en lien avec la fonction d'auxiliaire en stérilisation
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son positionnement, son analyse et son argumentation en tant que candidat auxiliaire en stérilisation.
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

*Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : procédures de travail*

ANNEXE 4

**PROGRAMME DE L'ETUDIANT**

L'étudiant sera capable :

**en « Procédures de travail » en stérilisation de matériel médico-chirurgical**

*A partir de situations professionnelles variées de traitement de matériel médico-chirurgical en service de stérilisation, face à un système informatique connu sur lequel est installé un logiciel de base de données*

- ◆ de reconnaître les principaux instruments chirurgicaux utilisés en chirurgie classique, endoscopique, microchirurgie, traitement au laser et autres technologies de pointe ;
- ◆ d'énumérer les différents matériaux rencontrés et leur impact sur la prise en charge du matériel ;
- ◆ d'expliquer les principes de chargement et de fonctionnement des appareillages utilisés dans les stérilisations;
- ◆ de décrire les procédures de prise en charge du matériel depuis sa collecte auprès des utilisateurs jusqu'au réapprovisionnement auprès de ceux-ci ;
- ◆ d'assurer le reconditionnement du matériel en respectant les normes de sécurité, la composition des conditionnements ainsi que leur étiquetage ;
- ◆ de s'intégrer dans une organisation du travail visant à respecter les normes de qualité en vigueur dans ce domaine d'activité ;
- ◆ d'observer le fonctionnement, l'organisation, l'architecture et l'équipement de différents services de stérilisation et de dégager les principes fondamentaux ;
- ◆ de collecter des informations pertinentes basées sur ses observations et sur les bases de données des logiciels utilisés ;
- ◆ d'encoder, d'actualiser et d'extraire des listes simples de données.

*Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : procédures de travail*

ANNEXE 5

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 étudiants.

*Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : procédures de travail*

ANNEXE 6

**CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.



*Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : procédures de travail*  
**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

Date de dépôt :

Date d'approbation :

« Auxiliaire en stérilisation de matériel  
 médico-chirurgical : procédures de  
 travail »

Date d'application :

Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
8210 68 U21 S1	803	Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : procédures de travail	821066U21S1	803	Auxiliaire en stérilisation de matériel médico- chirurgical

